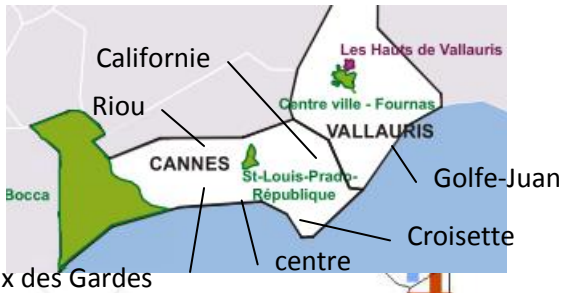


Extraits de : Politique de la ville dans les Alpes-Maritimes : une nouvelle approche cartographique de la précarité. Juillet 2011.



Croix des Gardes

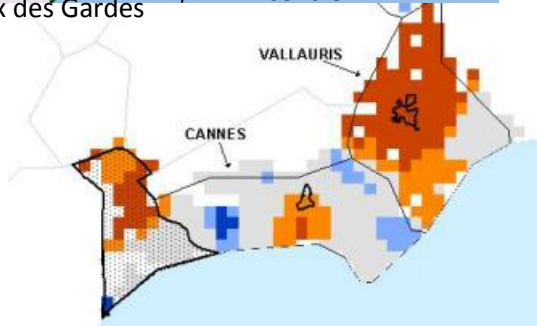
Territoires prioritaires dans les Alpes-Maritimes : 26 quartiers dans 12 communes

Dans les Alpes-Maritimes, douze communes ont signé un Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) : Cagnes-sur-Mer, Cannes, Carros, Drap, Grasse, La Trinité, Nice, St-André-de-la-Roche, Saint-Laurent du Var, Valbonne, Vallauris, Vence.

Ces contrats portent sur vingt-six quartiers, dont cinq Zones Urbaines Sensibles (ZUS) : l'Ariane, Nice-Est, Trachel, St-Augustin à Nice ; Les Hauts de Vallauris (ex Zaïne).

Source : préfecture

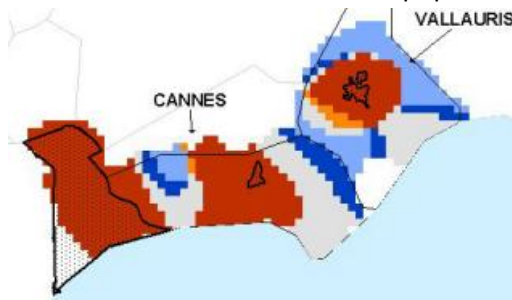
Consigne : décrire les inégalités sociales à Cannes et Vallauris



Part de personnes au chômage dans la population
par rapport à la moyenne de la zone (10 communes)

- Très supérieure (plus de 8,1 %)
- Supérieure
- Comparable (5,6 %)
- Inférieure
- Très inférieure (moins de 3,2 %)

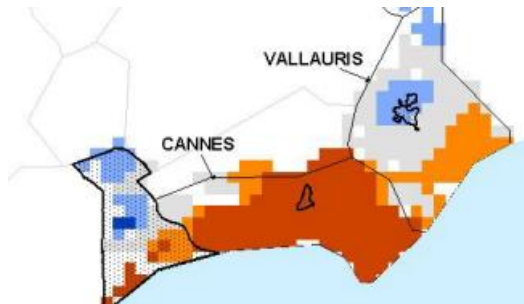
Source : INSEE recensement de la population 2006



Typologie des catégories sociales
Surreprésentation par rapport aux 10 communes

- Cadres
- Cadres et professions intermédiaires
- Ouvriers et employés
- Ouvriers, employés et professions intermédiaires
- Professions intermédiaires et employés de l'administration

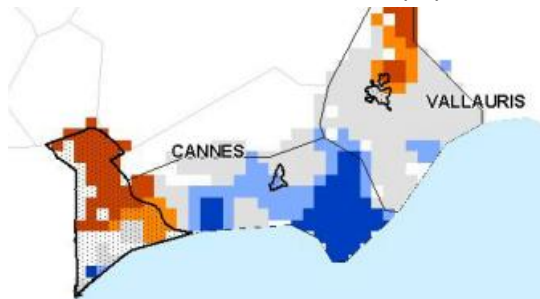
Source : INSEE recensement de la population 2006



Part des retraités dans la population
par rapport à la moyenne de la zone (10 communes)

- Très supérieure (plus de 30,6%)
- Supérieure
- Comparable (22,7%)
- Inférieure
- Très inférieure (moins de 14,8 %)

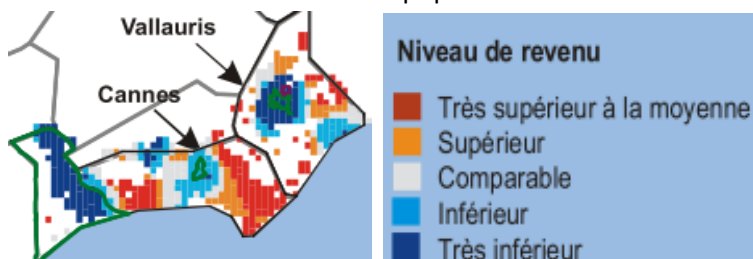
Source : INSEE recensement de la population 2006



Part des locataires en logement social :
par rapport à la moyenne des 10 communes

- Très supérieure (plus de 37,4 %)
- Supérieure
- Comparable (15,9 %)
- Inférieure
- Très inférieure (moins de 3 %)

Source : INSEE recensement de la population 2006



Niveau de revenu

- Très supérieur à la moyenne
- Supérieur
- Comparable
- Inférieur
- Très inférieur

Cartographier la précarité au plus fin dans les villes permet de mieux cerner les poches de pauvreté et de mesurer l'intensité des difficultés sur des espaces très localisés.

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts constatés entre les quartiers en difficulté et le reste de la ville. Ses interventions spécifiques s'inscrivent dans les Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), signés notamment par l'État et les collectivités territoriales, et portent sur des périmètres définis en concertation.

Source : INSEE